

Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 29/2024

Président par intérim de l'Université PSL

Le Conseil d'administration de l'Université PSL dans sa séance du 09 juillet 2024

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de l'Université Paris Sciences et Lettres ;

Vu le règlement intérieur de l'université PSL, approuvé par délibération n° 06/2020 du 27 février 2020, notamment son article 6.1.4 ;

Vu la démission du président Alain FUCHS en date du 26 juin à effet immédiat transmise à l'ensemble des Administrateurs et Administratrices par voie électronique ;

Vu la délibération du Directoire du 02 juillet 2024 proposant à l'unanimité des membres présents ou représentés El Mouhoub MOUHOUD au poste de Président par intérim de l'Université PSL ;

Vu la candidature d'El Mouhoub MOUHOUD au poste de Président par intérim de l'Université PSL.

DECIDE

Article unique :

Le Conseil d'administration élit El Mouhoub MOUHOUD au poste de Président par intérim de l'Université PSL pour une durée fixée par le règlement intérieur.

27 « pour »,

4 voix « contre »

0 abstention,

La majorité absolue des membres en exercice est atteinte, la délibération est adoptée.

La Présidente de séance
Dominique DEVILLE DE PERIERE



Le Président par intérim
El Mouhoub MOUHOUD

